



# PLAIDOYER ET COCRÉATION DE PROJETS DE LOI JEUNESSE EN BOLIVIE

Étude de cas d'Oxfam

[www.oxfam.org](http://www.oxfam.org)



**OXFAM**

## ÉTUDE DE CAS D'OXFAM – MAI 2020

Cette étude de cas analyse les résultats et les apprentissages d'un projet de participation citoyenne des jeunes appuyé par Oxfam en Bolivie. L'étude fait ressortir deux conclusions majeures. D'une part, l'importance de l'institutionnalisation de la participation et de la représentation des jeunes dans les processus de développement local. D'autre part, le besoin de formation et de coordination pour garantir l'appropriation des processus par les jeunes et pour assurer la diversité et la légitimité des idées qui en émanent.

© Oxfam-Québec et Oxfam en Bolivie mai 2020

Cette étude de cas a été rédigée par les équipes d'Oxfam en Bolivie et au Québec. Oxfam remercie les collectifs de jeunes et les partenaires pour leur assistance dans sa réalisation. Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :  
[christian.tremblay@oxfam.org](mailto:christian.tremblay@oxfam.org)

Ce document est soumis aux droits d'auteur mais peut être utilisé librement à des fins de plaidoyer, de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une autorisation doit être accordée et des frais peuvent être demandés.

Les informations contenues dans ce document sont exactes à la date de mise sous presse.

Publié par Oxfam-Québec sous ISSN 2563-3015 (Imprimé), ISSN 2563-3023 (En ligne), mai 2020.

Oxfam-Québec, 2330 rue Notre-Dame ouest, Montréal, Canada, H3J 2Y2

Photo de couverture : Jeunes participantes et participants du projet à Tarija, 2016.  
Crédit : CEADL

Document réalisé avec l'appui financier de:



Affaires mondiales  
Canada

Global Affairs  
Canada

# 1. CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Cette étude de cas porte sur les impacts du projet « Renforcement des capacités de la jeunesse en matière de gestion publique pour une participation citoyenne active des jeunes hommes et femmes dans le développement local », qui fut soutenu par Oxfam en Bolivie dans le cadre du Programme ACCES Innovation (PAI). Ce projet fut mis en œuvre par l'organisation partenaire *Centro de Estudios y Apoyo al Desarrollo Local (CEADL)* dans trois municipalités (Tarija, Sucre, El Alto) et un département (Tarija) de la Bolivie, d'avril à novembre 2017.

La constitution bolivienne actuelle, promulguée en 2009, est généralement favorable aux droits d'association des jeunes et à leur participation dans la sphère publique. En effet, selon les articles 241 et 242, la participation du peuple bolivien à la formulation des politiques publiques est assurée à la fois par l'obligation des gouvernants de procéder à des consultations citoyennes et d'impliquer les populations dans la production de nouvelles normes (lois, règlements, etc.). Ces dispositions permettent ainsi à plusieurs jeunes boliviennes et boliviens (16 à 28 ans) d'exercer leurs droits civiques et politiques grâce à leur participation au sein d'organisations à vocation politique, sociale ou artistique. Toutefois, les jeunes font face à de nombreux défis lorsqu'elles et ils se mobilisent pour défendre leurs intérêts et participer au développement de leur société. En effet, la politisation de leurs organisations, l'adultocentrisme<sup>1</sup> présent dans les institutions et le manque d'opportunités et de ressources freinent l'organisation et la participation active des jeunes dans le pays.

Afin de surmonter ces obstacles, le projet avait comme objectif d'accompagner des jeunes dans l'élaboration de projets de loi jeunesse municipales et départementales et de leurs règlements. L'atteinte d'un tel objectif est passé par la promotion du rôle des jeunes dans la gouvernance locale, le renforcement de leurs capacités d'influence et le développement d'outils pour répliquer le processus ailleurs dans le pays. Pour y parvenir, les responsables du projet ont (1) établi des ententes avec les autorités gouvernementales dans les municipalités et le département du projet, (2) développé une méthodologie participative pour l'élaboration de projets de loi jeunesse adaptés au contexte local, (3) organisé des ateliers participatifs avec les jeunes pour co-crée de nouvelles réglementations jeunesse et (4) outillé les jeunes afin de faire le suivi des propositions auprès des autorités publiques locales.

# 2. OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE

Les objectifs de cette étude de cas sont d'évaluer les impacts du processus d'accompagnement des jeunes et des autorités locales dans la co-construction de lois jeunesse ainsi que d'identifier les principaux apprentissages qui en découlent. Pour ce faire, une analyse documentaire approfondie fut combinée à une collecte de données réalisée auprès des différents acteurs du projet : entrevues individuelles auprès de neuf jeunes (cinq femmes, quatre hommes), deux membres du personnel du partenaire CEADL et deux représentant-e-s gouvernementaux ; trois groupes de discussion comptant un total de 15 jeunes (huit femmes, sept hommes) et un sondage auprès de 25 autres personnes impliquées dans le projet.

### 3. RÉSULTATS

#### De nouveaux espaces et de nouvelles lois en faveur des droits des jeunes

Grâce au projet, la représentation des jeunes dans les institutions démocratiques du pays s'est consolidée et a permis aux jeunes d'exercer une influence politique réelle. Environ 300 jeunes, dont 50 % sont des femmes, ont été formés et plusieurs conseils municipaux jeunesse ont été créés comme espaces de dialogue et d'influence auprès des autorités publiques. L'approbation et la mise en œuvre des lois jeunesse dans les instances publiques ciblées par le projet sont encourageantes. À Sucre, la loi municipale de la jeunesse et son règlement ont été présentés, approuvés et sont présentement mis en œuvre. Dans le département de Tarija, la loi de la jeunesse a été créée et présentée à l'Assemblée législative départementale, mais elle n'avait toujours pas été approuvée au moment de rédiger ces lignes. Dans la municipalité de Tarija, la loi a été promulguée par le Conseil municipal et les prochaines étapes prévues sont la création du Conseil municipal de la jeunesse et du règlement de la loi. Dans la ville de El Alto, la loi de la jeunesse a été promulguée, mais le règlement peine à être élaboré. En définitive, on observe que l'approbation et la mise en œuvre des lois jeunesse ont permis d'enraciner et de promouvoir les droits des jeunes<sup>2</sup> à l'échelle locale et régionale, en plus d'institutionnaliser des instances représentatives de la jeunesse.

*« On voit un changement considérable chez les autorités, elles nous prennent beaucoup plus au sérieux [...]. Par exemple, elles recrutent des jeunes pour des postes et des instances très importantes. »*

Jeune participant au groupe de discussion à Tarija, juillet 2019.

L'adoption de nouvelles lois jeunesse s'est traduite, dans certains cas, par la mise en place de nouvelles politiques publiques favorables aux jeunes. À Sucre, la mise en œuvre de la loi a entraîné la création et l'institutionnalisation de plusieurs instances représentatives de la jeunesse. Dans la municipalité de Tarija, des politiques publiques ont intégré des dispositions spécifiques à la jeunesse pour lutter contre la précarité de l'emploi chez les jeunes, en accordant davantage de ressources pour la création de microentreprises, et pour renforcer l'accès aux soins de santé et à l'éducation dans les zones rurales, notamment l'accès à la santé reproductive.

#### Renforcement et coordination du leadership jeunesse

La participation au processus de développement de nouvelles lois jeunesse a permis aux organisations jeunesse impliquées dans le projet de réseauter entre elles et de coordonner davantage leurs activités pour maximiser l'impact de leur démarche, et ce, malgré leurs différences de points de vue parfois importantes. En effet, la mise en commun de leurs expertises diverses dans l'atteinte d'un objectif précis a, en définitive, rapproché les organisations jeunesse en plus de permettre à chacune d'entre elles d'augmenter leur influence. La participation au projet a également amené plusieurs jeunes leaders à intégrer des instances décisionnelles et à prendre part à la vie politique à l'échelle locale et nationale.

On observe également un renforcement important des connaissances et des capacités des jeunes engagé-e-s dans le projet. Au total, 58 jeunes leaders, 25 hommes et 33 femmes, ont reçu des formations en gestion publique, en processus législatifs et en technologies de l'information et de la communication, en plus d'être accompagné-e-s dans le renforcement de leur leadership, leur estime de soi et leurs aptitudes en négociation avec les autorités. Ces jeunes ont pu alors devenir formateur et formatrices à leur tour auprès d'autres jeunes.

En plus des formations offertes aux jeunes engagé-e-s dans le projet, le CEADL et Oxfam ont développé une boîte à outils accessible en ligne (<http://construyetuley.com/inicio>) qui détaille le modèle participatif utilisé pour l'élaboration de lois jeunesse, propose des conseils pour intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes et fournit un ensemble de ressources pour faciliter le travail des jeunes désirant entreprendre des initiatives similaires.

### **Transfert du modèle de participation citoyenne des jeunes**

Le succès du modèle participatif développé conjointement par le CEADL, Oxfam et les leaders jeunesse a mené à sa diffusion et son partage auprès d'autres organisations et autorités publiques. Le modèle a été présenté à d'autres municipalités et départements en Bolivie (Cochabamba, Santa Cruz, Cobija et La Paz) ainsi qu'à d'autres pays d'Amérique latine (Brésil et Pérou). À la suite du projet, le CEADL a aussi réalisé plusieurs ateliers de transfert de la méthodologie auprès d'organisations engagées dans les processus de lois jeunesse. Entre autres, dans le Département de Santa Cruz, avec les organisations DESAFIO et PROCESO, qui contribuaient aux lois de la jeunesse dans cinq municipalités, et à Cochabamba auprès de AYNISUYU. Enfin, signe du renforcement des capacités réalisé et de la portée du projet, le CEADL s'est vu octroyer un financement de 603 000 € sur 30 mois par l'Union européenne afin déployer à plus grande échelle l'approche de participation citoyenne des jeunes développée dans le cadre du projet.

*« Grâce au Sommet de la jeunesse, au Conseil municipal de la jeunesse et à l'appui du CEADL, nous nous sommes retrouvé-e-s sur le devant de la scène à l'échelle mondiale. »*

Jeune participante au groupe de discussion à Sucre, juillet 2019.

## **4. FACTEURS DE SUCCÈS**

Plusieurs facteurs ont contribué à la mise en œuvre du projet et à la réussite du modèle participatif de développement de lois jeunesse. La combinaison du renforcement des capacités des jeunes engagé-e-s dans le projet et de la flexibilité des espaces de création de lois jeunesse a maximisé l'autonomisation des jeunes dans le projet et a garanti leur appropriation de la démarche. En informant et en outillant les jeunes, elles et ils ont su faire preuve de leadership dans les espaces de participation mis en place.

### **Renforcement des capacités et autonomisation**

Les formations développées pour les jeunes sur les stratégies de mobilisation, la participation publique, le plaidoyer, l'analyse des politiques publiques, la recherche et les techniques de négociation ont permis aux jeunes de participer activement aux conseils municipaux auxquels elles et ils étaient convié-e-s pour l'élaboration des projets de loi jeunesse. Par leur présence dans les espaces de prise de décision et les responsabilités leur étant attribuées, les jeunes ont considérablement renforcé leurs capacités à exprimer leurs besoins et leurs réalités, et à proposer de façon autonome des solutions aux enjeux cernés. Le développement de cette autonomie fut également facilité par la création de conditions favorables auprès des autres acteurs du projet, particulièrement auprès des autorités gouvernementales locales.

## Flexibilité et horizontalité des processus

Pour s'adapter au contexte de différentes organisations jeunesse et les horaires de travail variés de leurs membres, la méthodologie de travail d'accompagnement des jeunes a dû faire preuve de flexibilité. Ce qui a aussi facilité l'appropriation de la démarche et des solutions proposées. La coordination et la mise en réseau de plusieurs jeunes activistes à l'échelle municipale et départementale ont permis la création de propositions représentatives et légitimes pour l'ensemble des organisations jeunesse impliquées. Plus précisément, les perspectives des jeunes femmes sur les enjeux liés à la santé différenciée, aux droits sexuels et reproductifs, à la violence et à une participation équivalente ont été insérés dans les propositions de loi. Une structure démocratique et horizontale a été établie entre les différentes organisations jeunesse et les partenaires du projet facilitant le dialogue et une prise de décision commune. Cette structure a aussi contribué à l'expression de la diversité des opinions et à la résolution des conflits et des débats tout au long du processus. Des ateliers entre les différents acteurs du projet, développés selon les principes du Théâtre de l'opprimé, ont également assuré la diversité des idées et la reconnaissance de la variété des organisations et des personnes présentes.

*« Les jeunes nous devons travailler de façon organisée et en alliances parce que si nous sommes divisés [...] nous ne serons pas capable d'obtenir beaucoup de choses. »*

Jeune participante au groupe de discussion à Sucre, juillet 2019.

## Alliances stratégiques avec les autorités gouvernementales

Afin de faciliter la réception au niveau politique des propositions des jeunes, des alliances stratégiques entre les différentes branches du gouvernement et les organisations de la société civile ont été établies. Ces alliances ont permis de renforcer la confiance mutuelle entre les organisations engagées dans le projet et d'obtenir l'appui et la participation des autorités publiques dans le processus.

## 5. DÉFIS

Malgré les ententes et les alliances établies entre les organisations jeunesse, les partenaires et les autorités gouvernementales, et l'appropriation soutenue du projet par les jeunes, plusieurs défis ont été rencontrés au cours de sa mise en œuvre. Comme principaux défis, on peut noter le manque de prédisposition de certaines autorités publiques à travailler avec les jeunes ainsi la participation inégale de ces derniers tout au long du projet.

### Barrières institutionnelles et instrumentalisation

Du point de vue institutionnel, le manque de représentation des jeunes dans les instances décisionnelles publiques crée un contexte où les opinions des jeunes sont peu connues et valorisées. Le défi a donc été de percer ou de transformer l'adulto-centrisme et l'indifférence de certaines autorités publiques à propos des enjeux saillants pour les jeunes et des droits de la jeunesse. Ces idées préconçues mettent en péril les acquis et les solutions potentielles proposées. En plus d'être marquées par un clivage intergénérationnel réduisant la prise en compte des opinions des jeunes, certaines autorités publiques ont tenté de coopter et d'instrumentaliser leur participation à des fins politiques, sans les intégrer réellement dans la prise de décision. Dans d'autres cas, la réticence aux propositions des jeunes s'est faite sous le couvert de la politique partisane, compliquant ainsi la mise en œuvre des initiatives.

## **Irrégularité de la participation des jeunes**

Par ailleurs, il s'est également avéré difficile d'assurer une participation active des jeunes tout au long du projet. Plusieurs causes expliquent ce défi. Tout d'abord, il s'agit d'un engagement bénévole. Ensuite, les jeunes engagé-e-s dans le projet sont susceptibles de vivre plusieurs changements importants : poursuite des études, entrée sur le marché du travail, nouveaux projets bénévoles ou simple perte d'intérêt. Finalement, étant pour la plupart des activistes, elles et ils sont souvent engagé-e-s auprès d'autres causes. Ces facteurs de désengagement ont engendré un roulement important des jeunes leaders au sein des comités, rendant plus difficile la continuité de la participation et la responsabilisation des organisations jeunesse.

## **6. LEÇONS APPRISES**

### **Institutionnaliser la représentation des jeunes**

L'adulto-centrisme présent dans la société en général et chez plusieurs acteurs du développement en particulier fait en sorte que peu d'importance est accordée aux perspectives des jeunes sur les différents enjeux qui les touchent. Institutionnaliser la participation des jeunes dans les processus de développement local se veut donc une réponse à ce constat, en garantissant aux jeunes un accès aux débats publics. Dans le cadre du projet, le processus d'institutionnalisation expérimenté dans les différentes localités a contribué à légitimer la participation des jeunes auprès des autorités publiques en construisant des liens de confiance avec celles-ci et a procuré aux jeunes une opportunité de démontrer leur capacité à accomplir une fonction politique. Ce processus a également minimisé les risques d'instrumentalisation de l'action citoyenne des jeunes puisque ces derniers possèdent désormais un réel pouvoir décisionnel, ancré dans les institutions. Cette démarche fut d'autant plus importante dans le contexte actuel d'instabilité politique en Bolivie qui pose un risque quant à la continuité des processus de participation citoyenne mis en place lors de la dernière décennie.

### **Offrir de la formation continue et actualiser les connaissances**

Le développement des compétences des jeunes participant-e-s réalisé en début de projet et portant sur les processus législatifs et la gestion publique fut déterminant afin qu'elles et ils s'approprient le projet et établissent des liens avec les autorités gouvernementales. Toutefois, la diversité et l'évolution des réalités locales a demandé une actualisation régulière de la formation auprès des jeunes pour répondre à cet enjeu, ce qui a également permis de mitiger les impacts du taux de roulement élevé observé dans les comités de jeunes. Enfin, dans un souci de maximiser les connaissances et les capacités d'action des jeunes, il fut jugé important d'offrir de la formation supplémentaire sur l'utilisation des technologies numériques et les réseaux sociaux. Cet appui a permis d'intégrer le cyberactivisme dans la stratégie du projet en formant les jeunes à l'utilisation sécuritaire des médias sociaux et à l'importance de la validation des informations recueillies sur Internet.

### **Garantir et gérer la diversité des opinions**

Assurer la variété des points de vue et la diversité des représentant-e-s jeunesse dans les différents espaces et comités fut une condition nécessaire à une participation active des jeunes tout au long du projet. Les processus de participation jeunesse doivent viser la plus grande représentativité possible et favoriser les échanges constructifs. Dans un contexte

où des visions politiques et des tensions partisans s'affrontent, il est important d'établir une structure de prise de décision démocratique et de définir des mécanismes de résolution de conflits. Il est aussi essentiel pour les personnes accompagnatrices de demeurer impartiales dans la résolution de ces conflits. Tous ces éléments impliquent qu'il faille à la fois renforcer l'engagement des jeunes déjà impliqué-e-s dans le projet et laisser place à l'inclusion de nouveaux jeunes. Finalement, par soucis de représentativité, il est important de soutenir la participation de jeunes qui ne proviennent pas seulement des secteurs politiques ou d'organisations activistes.

### **Favoriser un renouvellement du leadership jeunesse**

Pour assurer la pérennité des acquis du projet et une participation continue des jeunes, des mécanismes doivent être mis en place pour favoriser un renouvellement du leadership jeunesse. Dans un contexte d'instabilité des ressources pour les organisations jeunesse, il est important de faciliter l'inclusion de nouveaux leaders pour renforcer ces organisations et d'assurer une transmission des apprentissages à travers notamment la formation entre pairs. De plus, il s'avère primordial pour les acteurs jeunesse de diffuser massivement les acquis obtenus en matière de lois et d'espaces de participation auprès des jeunes de leur localité et ce, afin de les informer des canaux d'influence leur étant accessibles et de les encourager à les utiliser.



## NOTES

- 1 L'adultocentrisme est un paradigme des sciences sociales qui explique les inégalités systémiques existant entre les adultes actifs qui dictent des normes, des savoirs et des pratiques et les groupes générationnels définis comme dépendants : les enfants, les adolescent-e-s, les jeunes et les personnes âgées. L'adultocentrisme est aussi un axe analytique qui inscrit la jeunesse (et son rapport à l'adulte) comme variable identitaire déterminante du pouvoir de l'individu. Pour les jeunes, remettre en cause l'adultocentrisme signifie mettre en lumière ses conséquences corporelles (les droits sexuels et reproductifs), matérielles (le bien-être socio-économique) et symboliques (les imaginaires collectifs). Selon les définitions de Klaudio Duarte Quapper et Jorge Daniel Vasquez dans : Quapper, K. D. (2016). "Genealogía del adultocentrismo. La constitución de un Patriarcado Adultocentrista". *En Juventudes en Chile: Miradas de Jóvenes que Investigan*. Santiago de Chile. pp.17-47. Vasquez, J. D. (2013). *Adultocentrismo y juventud: Aproximaciones foucaulteanas*. Sophia. Colección de Filosofía de la Educación. Cuenca. 15. pp.217-234.
- 2 On retrouve dans les lois jeunesse des dispositions par rapport au droit à l'éducation, à la santé, au travail, au transport, à un environnement sain, à l'art, à la culture, aux sports, à la sécurité publique, à la participation publique, à une vie sans violence et à la non-discrimination sous toute forme, notamment liée au genre. Les lois prévoient également des dispositions légales pour le développement de maisons de jeunes et l'établissement d'instances municipales dédiées à la jeunesse.



## OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 20 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans 67 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté. Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter [www.oxfam.org](http://www.oxfam.org).

[www.oxfam.org](http://www.oxfam.org)



**OXFAM**